

Arrondissement de

Valenciennes

VILLE D'ONNAING

Nord

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt-six le **16 juin à 18h00**, le Conseil Municipal de la Ville d'ONNAING s'est réuni, sous la présidence de Monsieur JOUANIN Xavier - Maire - à la suite de la convocation qui lui été faite cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

P R E S E N T S : M. Xavier JOUANIN – *Maire* – Mme Graziella STAMPER – M. Franck PONTIER – M. Kévin RICHTER – Mme Sylvie BALLINI – M. Slimane FARHI – Mme Sylvie VERCHAIN – M. Julien CAYOUX - *ADJOINTS AU MAIRE*

Mme Christine RACZEK – M. Bruno SALVO – M. Emmanuel MARIN – M. Éric WILCZEWSKI – M. Christophe MUSE – M. Mathieu DUREZ – Mme Isabelle DAUBIE – M. François HENNEVIN – Mme Yvonne DURANTI - M. Jérôme BROWAEYS – Mme Sonia LEMOINE – Mme Fatima BENAICHE – Mme Michelle PLUYART – Mme Laurence BARA – Mme Sylvie CARLIER – M. Vincent BRANCATO – *CONSEILLERS MUNICIPAUX*

EXCUSES AVEC PROCURATION : Mme Christelle DESPRES – Mme Cassandra DURVILLE – Mme Emilie RIAHI – Mme Christine NOTELET

EXCUSES SANS PROCURATION : M. Vincent HANDRE

ABSENT :

DATE DE LA CONVOCATION : 10 juin 2026

DATE DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT :

DATE DE RECEPTION DU REPRESENTANT DE L'ETAT :

ACCUSE DE RECEPTION DU REPRESENTANT DE L'ETAT :

OBJET

OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU TRANSFERT D'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ D'UNE PARTIE DE LA RUE DES LONGS PRÉS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Délibération n°44-2026

16 JUIN 2026

OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU TRANSFERT D'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ D'UNE PARTIE DE LA RUE DES LONGS PRÉS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Une portion de 153 m environ de la voie dénommée « rue des Longs Prés » constitue une voie privée ouverte à la circulation publique. Cette voie dessert six habitations réalisées de longue date.

Afin d'en régulariser la situation foncière, des propositions d'acquisition ont été adressées courant 2017 aux divers propriétaires de la voirie concernée. En raison de l'opposition de certains d'entre eux, ainsi que du blocage administratif engendré par des successions en cours, cette régularisation amiable n'a jamais abouti. Pour rappel, les délibérations des 13 juin 2019 et 12 janvier 2023 autorisaient l'acquisition de ces VRD de gré à gré.

L'enquête publique porte donc sur le projet d'intégration d'office et sans indemnité de la portion de 153 m environ de la voirie dénommée « rue des Longs Prés » et de ses accessoires (réseaux et espaces verts) dans le domaine public, conformément aux dispositions des articles L 318-3 et R 318-10 du Code de l'urbanisme, ainsi que des articles R 141-4 et suivants du Code de la voirie routière.

Conformément aux dispositions de l'article L 318-3 du Code de l'urbanisme, la décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Cette décision est prise par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune.

En pratique, la Commune d'Onnaing supporte de longue date l'entretien de la voirie et de l'éclairage public, le réseau d'assainissement étant inclus dans la gestion du réseau communal par Valenciennes Métropole – Direction Cycle de l'Eau.

L'intégration d'office de cette voirie et de ses accessoires permettra d'en régulariser le statut et légitimera leur entretien par la Commune en sa qualité de propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A U T O R I S E

Monsieur le Maire à ouvrir l'enquête publique prévue aux articles L 318-3 et R 318-10 du code de l'Urbanisme, dans les conditions fixées par les articles L 141-3 et R 141-4 et suivants du code de la voirie routière.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte

Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le

Sa publication le

Le Maire,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Xavier LOUANIN



Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le



ID : 059-215904475-20260616-260619D_AL0907-DE